

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....18.....

Séance ordinaire du 31 mars 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 4 procurations de vote

**Point 8 : Approbation des conventions et d'objectifs et de moyens 2025 –
Associations de Lampertheim**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2021 le conseil municipal avait approuvé la signature par la commune et les associations de « conventions d'objectifs et de moyens » et de leurs « Annexes »,

En effet, soucieuse de favoriser la vie associative locale, la commune de Lampertheim entend développer des relations de confiance avec l'ensemble du monde associatif.

Ces relations doivent répondre à 3 critères impératifs :

- Transparence sur l'utilisation des fonds publics
- Bon usage et respect des moyens mis à disposition
- Respect de l'autonomie de gestion des associations

La commune de Lampertheim et l'association s'engage autour de 3 axes :

- Les obligations administratives et comptables de l'association
- Les engagements de la Commune de Lampertheim
- Les subventions publiques

Ces éléments seront repris dans une « Convention d'objectifs et de moyens » et d'« Annexes » - signées annuellement par la commune et l'association concernée. Les dites-conventions sont jointes à la présente délibération.

Les convention d'objectifs et de moyens » et d'« Annexes » pour l'année 2025 ayant été complétées par les associations et transmises à la commune de Lampertheim.

Il est proposé de signer les conventions d'objectifs et de moyens » et d'« Annexes » pour l'année 2025. Le versement de subvention est soumis à certains critères, dont des projets structurants.

Il est impératif de signer ces dites-conventions dans la mesure où les associations villageoises utilisent les bâtiments communaux.

Pour mémoire, le coût global annuel des fluides et de l'entretien des locaux pour l'ensemble du Centre Sportif et Culturel ainsi que les infrastructures utilisées par toutes les associations représente un coût global est de 201 465.29 € pour l'année 2024.

L'intégralité de ces coûts (fluides et entretien des locaux) est prise en charge par la commune de Lampertheim.

Vu l'avis favorable des commissions réunies - Commission Sport - Culture - Associations – du 24 mars 2025,

Murielle FABRE se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le TCL,
David GAENG se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le TCL,
Séverine BORNERT se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le Comité des fêtes, les Amis du Sjoelbak, le BCL et l'ACL Gym,
Stéphane AUGÉ se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'Echappée,
Maud BOYER se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le TCL et l'ACL Gym,
Delphine HECKMANN se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le TCL,
Daphné HAESSIG-DENANS se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le TCL,
Olivier RODRIGUEZ se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'Echappée,
Claude SCHALLWIG se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant le BCL,

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

APPROUVE les « Conventions d'objectifs et de moyens » et les « Annexes » à signer par la commune et l'association pour 2025 pour les associations figurant ci-dessus.

DECIDE de verser les subventions indiquées ci-dessus dont le montant est repris dans la convention d'objectifs et de moyens, soit :

- Comité des fêtes : 5 800 €

AUTORISE Mme le Maire ou sa représentante à signer les « Conventions d'objectifs et de moyens » et les « Annexes » 2025 ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 31 mars 2025

Murielle FABRE



Maire de Lampertheim